



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt , le dix huit mai, le conseil municipal s'est réuni en séance par visioconférence, sans public, accessible en direct sur le site de la Ville, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 mai 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Yann MONGABURU - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL - M. Alain CARIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Antoine BACK
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20200518_14 - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

SEANCE DU 18 MAI 2020

14-(22409). SPORT_ : Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Monsieur Sadok BOUZAIENE expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un processus de révision des conditions et tarifs de mise à disposition des équipements sportifs aux personnes morales engagées en 2016, la ville de Grenoble a fixé, par délibération du 18 décembre 2017 (n° 61-3368), de nouvelles conditions et tarification d'utilisation de ces installations sportives.

La délibération précitée prévoit notamment d'appliquer un tarif de location des équipements sportifs municipaux aux associations sportives de lycées, gratuite jusqu'alors, identique aux lycées dont ils sont rattachés.

Après plus de deux années d'application de cette délibération, la Direction des Sports constate que cette incidence tarifaire a fragilisé financièrement ces associations sportives des lycées financées principalement par les cotisations des lycéens qui ont pu conduire ces dernières à diminuer leurs offres sportives aux lycéens.

Aussi, afin de faire correspondre l'utilisation des équipements sportifs aux priorités de la politique sportive associative à savoir, le sport pour tous, notamment en direction des jeunes dont le décrochage sportif débute à l'adolescence et un coût de location basé sur la capacité financière par type de structures, **il vous est proposé de revoir ce dispositif en étendant le tarif de location des installations sportives municipales des associations sportives aux associations sportives des lycées à compter du début de la saison sportive 2020/2021.**

Par ailleurs, dans un souci de faciliter la lecture des annexes à la présente délibération et de correspondre aux usages actuels, **il vous est proposé d'apporter les précisions suivantes dans les annexes :**


- les noms de salles et d'activités dans les différentes annexes (annexes 1, 2 et 3)
- suite aux travaux réalisés en 2020 et pour répondre à la particularité de cet espace, ajout de la salle d'escalade de Berthe de Boissieux dans l'annexe 1, première colonne du tableau relatif à l'utilisation des gymnases et centres sportifs ;
- de permettre la location de vestiaires seuls (annexe 1 et 2)
- de permettre la location seule du stade « annexe » de l'enceinte sportive de Lesdiguières (annexe 2)

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 06 mai 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de location des installations sportives municipales, leurs modalités de révision et les conditions d'exonération (annexes 1, 2, 3, 4) et de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 31 août 2020, début de la saison sportive 2020/2021 ;

- d'abroger la délibération 61-3368 du 18 décembre 2017 relative aux conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Envoyé en préfecture le 20/05/2020
Reçu en préfecture le 20/05/2020
Affiché le 
ID : 038-213801855-20200518-D20200518_14-DE

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 20 mai 2020

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Sadok BOUZAIENE



GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS
PLANIFICATION
TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION
Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, 1/2 HALLE CLEMENCEAU*, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPECIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, muscultation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux), cirque...)	SALLES A, J et G SALLE DE REUNION VESTIAIRES**	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, 1/2 HALLE CLEMENCEAU*, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPECIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, muscultation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux), cirque...)	SALLES A, J et G SALLE DE REUNION VESTIAIRES**
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	2,50 €	1,00 €	0,55 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives /de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	12,50 €	5,00 €	2,75 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTTP...)						
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)						

*Pour 1 Halle Clémenceau complète le tarif est à multiplier par 2

**Location de vestiaires seuls sans salle sportive

PISCINES MUNICIPALES

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION

Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage		Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	
		Bassin complet	1/2 Bassin		Bassin complet	1/2 Bassin
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00	2,00
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives /de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	15,00	20,00	10,00
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTTP...)						
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	15,00 €	20,00 €	10,00 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)						

TERRAINS DE PLEIN-AIR ET PISTES D'ATHLETISME

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION*

Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois		Non Grenoblois	
	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 Terrain de rugby à 15 Terrain de foot à 7 ou à 9 Vestiaires**	1/2 Piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer Vestiaires**	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 Terrain de rugby à 15 Terrain de foot à 7 ou à 9 Vestiaires**	1/2 Piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer Vestiaires**
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives /de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	1,00 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTTP...)				
ORGANISATIONS -PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	5,00 €	5,00 €		
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €

* Pour 1 terrain complet ou 1 piste complète, le tarif est à multiplier par 2

**Location de vestiaires seuls sans salle sportive



GYMNASES / CENTRE SPORTIFS / STADES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL SANS BILLETTERIE
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION

ID: 038-213801855-20200518-D20200518_14-DE

	GRENOBLOIS				NON GRENOBLOIS					
	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPÉCIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, musculation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux),...)	SALLES A, J et G, DE REUNION, STADES, PISTES d'ATHLETISME, ANNEAU DE VITESSE, ANNEXE LESDIGUIERES, VESTIAIRES**	HALLE CLEMENCEAU	STADE LESDIGUIERES (terrain « Honneur » ou terrains « Honneur » et « Annexe »)	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPÉCIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, musculation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux),...)	SALLES A, J et G, DE REUNION, STADES, PISTES d'ATHLETISME, ANNEAU DE VITESSE, ANNEXE LESDIGUIERES, VESTIAIRES**	HALLE CLEMENCEAU	STADE LESDIGUIERES (terrain « Honneur » ou terrains « Honneur » et « Annexe »)
FEDERATIONS SPORTIVES (Comités départementaux / régionaux / ligues / scolaires primaires / universitaires)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €	50,00 €	36,00 €	24,00 €	100,00 €		
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)										
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises ...)	60,00 €	40,00 €	28,00 €	120,00 €	70,00 €	45,00 €	30,00 €	140,00 €		
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	200,00 €	450,00 €	80,00 €	55,00 €	40,00 €	230,00 €	480,00 €

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

** Location de vestiaires seuls sans salle sportive

PISCINES MUNICIPALES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage
FEDERATIONS SPORTIVES (Comités départementaux / régionaux / ligues / scolaires primaires / universitaires)	20,00 €	46,00 €	20,00 €	46,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	20,00 €	46,00 €	26,00 €	61,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)				
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises ...)	32,00 €	77,00 €	35,00 €	80,00 €
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)				

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL PART VARIABLE CONDITIONNEE
TARIFS FORFAITAIRES POUR LA TENUE D'UNE MANIFESTATION QUELQU'EN SOIT LA DUREE

	GRENOBLOIS				NON GRENOBLOIS			
	HALLE CLEMENCEAU Si billetterie	STADE LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture au public	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie	HALLE CLEMENCEAU Si billetterie	STADE LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture au public	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie
FEDERATIONS SPORTIVES (Comités départementaux / régionaux / ligues / scolaires primaires / universitaires)								
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)								
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)	400,00 €	500,00 €	300,00 €	200,00 €	600,00 €	750,00 €	300,00 €	300,00 €
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises ...)								
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)								

PRESTATIONS ACCESSOIRES

NETTOYAGE DES LOCAUX (en cas de non respect des termes de la convention)	Facturation au temps passé Tarif horaire moyen fixé par la Ville
INSTALLATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE	Facturation du coût réel supporté par la Ville (prestation par entreprise)
TRANSPORT DE MATERIEL PAR LA DIRECTION DES SPORTS	80,00 € / transport
MAJORATION POUR LOCATION LE DIMANCHE	10% du montant total de la location



CONDITIONS D'EXONERATION DE REDEVANCE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
(HORS PART VARIABLE CONDITIONNEE)

BENEFICIAIRES D'UNE MISE A DISPOSITION GRATUITE			
Statut	Structures	Conditions	Exemples
Association loi 1901	Associations sportives à caractère scolaire <u>pour les élémentaires</u>	Aucune	USEP (cross des écoles primaires)
	Associations sportives grenobloises affiliées à une fédération unisport délégataire	Domiciliation grenobloise <u>Activités sportives à l'exception de :</u> Activités marchandes Activités d'arts énergétiques et martiaux, de bien être physique et psychique Activités d'Aikido, krav maga, Viet Vo Dao et disciplines associées Activités de sauvetage et secourisme Activités d'études et sports sous marins	Fitness, aquagym, aquatraining, bébé nageur, jardin aquatique, bébé gym, motricité... Tai chi chuan, Chi Quong, Yoga, Pilate,... Formation / exercices Plongée, apnée
	Associations socioculturelles grenobloises	Domiciliation grenobloise Activités Sportives	MJC, Maison de l'enfance...
	Associations affiliées à la Fédération handisport ou de sport adapté ou de sourds de France	Activités sportives	Grenoble handisport
	Associations spécialisées (handicap, Insertion)	Domiciliation grenobloise Activités sportives	AFIPH, Asso. Paralysés de France, ..
	Comité Social des agents de la ville de Grenoble	Activités sportives	COS Ville de Grenoble
	Associations caritatives et humanitaires	Organisation de manifestations humanitaires et caritatives Domiciliation grenobloise	
	Etablissements de la petite enfance	Domiciliation grenobloise	Crèches
Institutions publiques et parapubliques	Ecoles primaires publiques ou privées sous contrat	Domiciliation grenobloise	
	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives dans l'obligation de leurs fonctions	Police Nationale, Sapeurs Pompiers, CRS
	Etablissement d'enseignement ou de soins spécialisés	Activités sportives Domiciliation grenobloise	IME, CATTP, Hôpital de jour, ...



**ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE
ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES
FÉDÉRATIONS SPORTIVES DU SECONDAIRE
INSTITUTS DE FORMATION CONVENTIONNÉS**

TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS

PISCINES

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	55,28 €⁽³⁾
	Lycées	47,00 €

**CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLES
C,B, A et SPECIALISEES
ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU⁽¹⁾**

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	12,30 €⁽³⁾
	Lycées	14,00 €

⁽¹⁾ Le tarif Halle complète correspond au tarif demi Halle multiplié par 2

**1/2 TERRAINS DE PLEIN AIR ⁽²⁾
1/2 PLATEAU D'ATHLETISME ⁽²⁾
1/2 ANNEAU DE VITESSE ⁽²⁾**

Forfait 1h/1 classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	7,36 €⁽³⁾
	Lycées	4,50 €

⁽²⁾ Le tarif terrain complet, plateau d'athlétisme complet ou anneau complet correspond au tarif demi-terrain, demi-plateau d'athlétisme ou demi-anneau multiplié par 2

⁽³⁾ Les tarifs horaires affichés ci-dessus correspondent à la tarification servant de base à la détermination des tarifs de l'année 2020 et seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) fourni par l'INSEE.

Pour l'année 2020, il convient d'appliquer la formule suivante :

$$\text{Taux horaire 2020} = \frac{\text{Taux horaire ci-dessus} \times \text{Indice ICC du 3ème trimestre 2019}}{\text{Indice ICC du 3ème trimestre 2018}}$$

Pour les années suivantes, la révision des tarifs horaires s'effectue selon les modalités suivantes :

$$\text{Taux horaire } n-1 \times \frac{\text{Taux horaire } n \times \text{Indice ICC du 3ème trimestre } n-1}{\text{Indice ICC du 3ème trimestre } n-2}$$